

L'ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES ET PÉDAGOGIQUES
LAUSANNE

constatant que

Monsieur Pascal MIEVILLE

a réussi les examens réglementaires du

CENTRE DE FORMATION D'ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS

a accompli la formation pratique requise et a défendu avec succès son mémoire de fin d'études
lui confère le

Diplôme (ESTS)

D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

reconnu par la Conférence suisse des écoles supérieures d'éducateurs spécialisés
(CSEES)

Lausanne, le
27 juin 1995

Le Président du Conseil :



La Directrice :

